

SAM 2006



III- MESURES DE POLITIQUE AGRICOLE ET DE DEVELOPPEMENT RURAL

III-1 POLITIQUE COMMERCIALE

Les mesures relatives à la protection à la frontière ont porté principalement sur :

- Le changement de la tarification à la frontière pour le blé dur, en adoptant une tarification différenciée pendant et en dehors de la période de récolte. Le taux de base est resté fixé à 170% durant la période allant du 1er juin au 31 juillet et de 95% du 1er Août au 31 juin au lieu d'un taux de base de 75% durant toute l'année.
- Le changement du système de protection des oléagineux en passant d'un système dégressif à celui à taux ad valorem.
- L'exonération des droits à l'importation de certains intrants d'élevage en vertu du décret portant modification des quotités des droits d'importation applicables à certains produits (manioc, sorgho, avoine et drêches de brasserie).

III-2 AIDES DIRECTES

Les mesures prises au titre du Fonds de Développement Agricole au cours de l'exercice 2006 ont porté sur :

- Le relèvement du taux de subvention pour l'irrigation localisée de 40 à 60 % et des plafonds de 12.000 DH/ha à 22.000 DH/ha pour les projets ne prévoyant pas de bassin de stockage de l'eau d'irrigation, et de 23.000 DH/ha à 36.000 DH/ha pour les projets avec bassin de stockage d'eau d'irrigation.

- Le relèvement à 90.000DH/tracteur du plafond de la subvention de 40% accordée pour l'acquisition des tracteurs. Auparavant, ce plafond était fixé à 40.000 DH/tracteur pour les individus et 70.000 DH/tracteur pour les coopératives.
- L'introduction de la subvention pour les moissonneuses batteuses avec un taux de subvention de 35 % et un plafond de 150.000 DH/moissonneuse batteuse.
- L'élargissement de la subvention pour le reste du matériel agricole avec un taux variant entre 35 % et 60 % et des plafonds allant de 10.000 DH à 150.000 DH/unité au lieu de 10 % et 60 % sans plafond.
- Introduction d'une subvention pour la betterave sucrière, de 700 DH/unité de 100.000 graines pour l'utilisation de la semence mono germe de la betterave à sucre.

Les autres dispositions de l'année 2005 concernant la production agricole ont été maintenues en 2006 à savoir :

- La subvention pour la création de vergers, fixée à 80% du prix du plant, est restée étendue aux espèces fruitières suivantes : figuier, caroubier, noyer, grenadier, cerisier et néflier.
- La prime à l'investissement agricole, reconduite pour une période de cinq années à compter du 8 juillet 2004, est restée en vigueur en 2006.

Ainsi, durant l'année 2006, les aides de l'Etat accordées aux agriculteurs sous forme de subventions et primes, dans le cadre du Fonds de Développement Agricole (FDA), ont atteint 528 millions de DH en hausse de 24% par rapport à 2005 (426,2 MDH) et de 69% par rapport au montant desservi en 2004 (311,78 MDH). Le montant des subventions octroyées aux agriculteurs, s'est élevé à 438 millions de DH contre 341 millions de DH en 2005. Celui des primes n'a augmenté que légèrement atteignant 89,8 MDH contre 84,5 MDH en 2005.

**SUBVENTIONS ET PRIMES ACCORDEES DANS LE CADRE
DU FDA EN 2006**

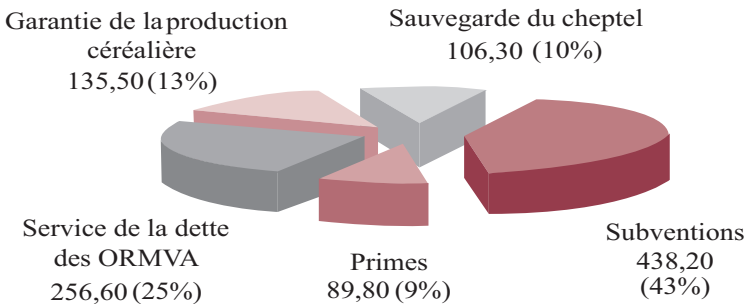
SUBVENTIONS OCTROYEES	MONTANTS (Millions de DH)	%
Aménagements hydro agricoles et améliorations foncières	139,3	31,8
Equipement des exploitations agricoles en matériel agricole	109,9	25
Utilisation des semences sélectionnées de céréales	69,9	16
Promotion des exportations agricoles (diversification et fret aérien)	51,5	11,7
Intensification de la production animale	40,7	9,3
Arboriculture fruitière	21,4	4,9
Analyses de laboratoires	3,0	0,7
Construction et équipement d'unité de conditionnement des fruits et légumes et d'unités de trituration des olives.	2,1	0,5
Construction et équipement d'unité de conservation des produits agricoles par le froid.	0,4	0,1
Stockage des semences sélectionnées de céréales	0	0
TOTAL (1)	438,20	
PRIMES OCTROYEES	MONTANTS (Millions de DH)	%
Arboriculture fruitière (y compris le palmier dattier)	38,8	43,2
Tracteurs	28,3	31,5
Matériel d'élevage	9,0	10
Matériel d'irrigation pour l'économie de l'eau	8,6	9,6
Unités de conditionnement des fruits et légumes	3,5	3,9
Unités de trituration des olives	1,1	1,2
Unités de conservation des produits agricoles par le froid	0,5	0,6
TOTAL (2)	89,80	
TOTAL (1+2)	528	

Le Fonds de Développement Agricole a contribué aussi, par un montant de 498,4 millions de DH, au financement des opérations suivantes :

- Le service de la dette des ORMVA et leurs programmes de lutte contre les effets de la sécheresse pour un montant 256,6 MDH

- Le programme de garantie de la production céréalière contre les effets de la sécheresse (assurance agricole) à hauteur de 135,5 MDH
- L'opération de sauvegarde et de protection du cheptel (santé animale, amélioration des terrains de parcours,...) avec une subvention de 106,3 MDH

REPARTITION DE LA CONTRIBUTION TOTALE DU FDA 2006 (Millions DH et %)



III-3 GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE AGRICOLE

III-3-1 GESTION DES RESSOURCES EN EAU D'IRRIGATION

3-1-1 Réserves d'eau dans les barrages au début de la campagne

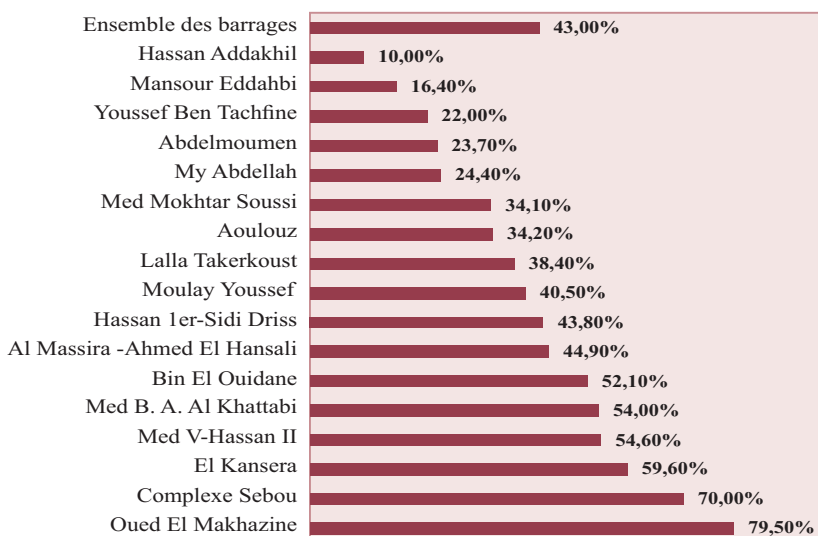
Au 1^{er} septembre 2005, correspondant à la date de démarrage de la campagne d'irrigation 2005-2006, le taux de remplissage des barrages à usage agricole représentait 43% de la capacité normale des retenues d'eau, contre 61,5% au début de la campagne précédente. Le volume d'eau disponible au titre de 2005-2006 n'excédait pas les 5,8 milliards de m³, marqué en outre par l'inégalité de sa répartition entre les différents bassins hydrauliques. Les bassins du Sebou et du Loukkos enregistraient à eux seuls un volume de 3,37 milliards de m³ correspondant à un taux de remplissage de 57,5%. Ce volume représente 58% du volume total stocké dans l'ensemble des barrages à usage agricole.

SITUATION DES RESERVES D'EAU DANS LES BARRAGES
A USAGE AGRICOLE (au 1er septembre 2005)

Barrages par Bassin hydraulique	Volumes stockés (Millions m ³)
• Loukkos + Sebou	3372,7
- Oued El Makhazine	306
- Complexe Sebou	2967,5
- El Kansera	99,2
• Moulouya + Nekkour	204,2
- Med V-Hassan II	188
- Med B. A. Al Khattabi	15,9
• Oum Er Rbia	1527,4
- Bin El Ouidane	671,1
- Al Massira -Ahmed El Hansali	856,3
• Tensift	268,1
- Hassan 1er-Sidi Driss	171,7
- Moulay Youssef	78,2
- Lalla Takerkoust	18,3
• Souss Massa, Ziz et Drâa	446,1
- Aoulouz	17,7
- Med Mokhtar Soussi	18,7
- My Abdellah	56
- Abdelmoumen	47,7
- Youssef Ben Tachefine	122,1
- Mansour Eddahbi	152,2
- Hassan Addakhil	31,7
• Ensemble des barrages	5818

Source : AGR/DDGI

TAUX DE REMPLISSAGE DES BARRAGES À USAGE AGRICOLE (%)



3-1-2 Apports d'eau au niveau des barrages durant la campagne

Les apports d'eau enregistrés au niveau des barrages à usage agricole durant la campagne agricole 2005-2006 ont atteint 6,05 milliards de m³, en hausse de 65% par rapport à ceux de la campagne précédente (3,54 milliards m³). Ils restent cependant déficitaires de 45% par rapport au volume moyen des apports évalués à 11 milliards de m³.

Les déficits supérieurs à 50% ont concernés les barrages Mansour Eddahbi, Oued El Makhazines, Al Khattabi, Abdelmoumen et Aoulouz. En revanche, les déficits des barrages Al Massira-El Hansali, HassanII-Mohamed V et Bin El Ouidane se sont situés en dessous de 30%. Les autres barrages ont connu des écarts compris entre -30% et -50 %.

**APPORTS D'EAU ENREGISTRES DURANT LA
CAMPAGNE AGRICOLE 2005-2006**

Barrage	Apports d'eau 2005-06 (Mm3)	Apports moyens (Mm3)	Ecart (%)
Oued El Makhazine	335,0	834,6	-60
Complexe Sebou	2013,9	3947,9	-49
El Kansera	231,0	374,5	-38
Youssef B. Tachefine	90,7	139,2	-35
Bin El Ouidane	754	1075,4	-30
Med V -Hassan II	601,5	964,8	-28
Al Massira -Ahmed El Hansali	1324,1	2098,0	-27
M.B.Al Khattabi	6,4	49,6	-87
Lalla Takerkoust	100,4	184,9	-46
Moulay Youssef	157,5	292	-46
Hassan 1er-Sidi Driss	156,7	283,4	-45
Abdelmoumen	21,2	83,3	-75
Aoulouz	88,2	183,6	-52
Hassan Addakhil	86,6	150,2	-42
Manssour Eddahbi	87,8	435,1	-80
TOTAL	6055	11097	-45

Source : AGR/DDGI

3-1-3 Fournitures d'eau d'irrigation

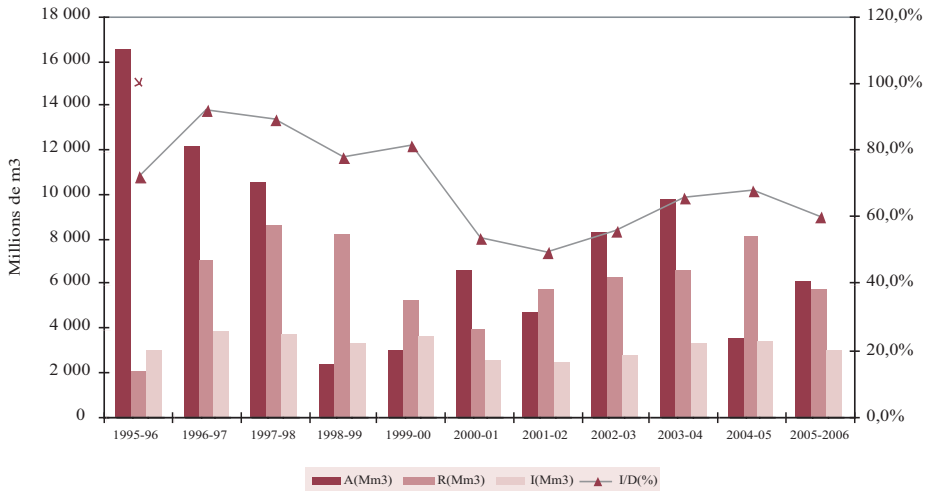
Compte tenu de la situation des réserves d'eau au niveau des barrages au démarrage de la campagne agricole 2005-2006, la dotation en eau d'irrigation allouée aux périmètres irrigués s'est limitée à 3,02 milliards de m³ soit 60% de la dotation normale contre 66% l'année précédente.

FOURNITURES D'EAU REALISEES AU COURS DE LA CAMPAGNE 2005/2006

Périmètre	Barrage	Dotation normale (Mm3) (1)	Dotation allouée (Mm3) (2)	Fourniture réalisée (Mm3) (3)	Taux de réalisation (*) (%) (4)=(3)/(2)
Loukkos	OUED EL MAKHAZINE	220	220	140	64
N'fis	L.TAKERKoust	85	60	60	100
Béni Moussa/tassaout	BIN EL OUIDANE	945	560	551	98
Béni Amir	AHMED EL HANSALI	320	145	153	106
V. Ziz-P. Taffilalet	HASSAN ADDAKHIL	140	36	36	100
Gharb-Moyen Sebou	COMPLEXE SEBOU	900	900	489	54
Nekkor	M. B. A. AL KHATTABI	12	6	1	13
Doukkala	AL MASSIRA	850	366	366	100
Daraâ	M.EDDAHBI	250	110	110	100
Tassaout Amont	MOULAY YOUSSEF	260	135	120	89
Beht	EL KANSERA	174	110	71	65
Haouz Central-Nfis	HASSAN 1ER-SIDI DRISS	220	140	138	99
Massa -tassila	Y.B.TACHFINE	85	85	80	94
Moulouya	MOHAMED V HASSAN II	515	138	154	112
Issen	ABDELMOUMENE	63	16	8	50
TOTAL		5039	3027	2477	82

(*) Par rapport à la dotation allouée
Source AGR/DDGI

EVOLUTION DU TAUX DE SATISFACTION DES BESOINS EN EAU D'IRRIGATION DES GRANDS PERIMETRES



I/D : Volume fourni à l'irrigation / Dotation nécessaire pour satisfaire 100% des besoins
A : Apports d'eau durant la campagne
R : Réserves des barrages au 1er septembre de la campagne
I : Volume d'eau fourni à l'irrigation

3-1-4 Programme de cultures réalisé

Compte tenu de la dotation en eau allouée en début de campagne, fortement impactée par le faible taux de remplissage des barrages à usage agricole au 1er septembre 2005, la superficie programmée en cultures irriguées dans les grands périmètres, a été fixée à près de 410.000 ha, contre un peu plus de 530.000 ha la campagne agricole précédente. Cependant, grâce aux bonnes conditions pluviométriques qui ont caractérisé la campagne agricole 2005-2006, la superficie globale réalisée a atteint 517.124 ha, soit une hausse de 26%. Cette hausse a concerné l'ensemble des cultures à l'exception des cultures industrielles. Comme c'est le cas durant les années pluvieuses, ce sont les céréales qui ont enregistré le plus fort taux d'augmentation avec une hausse de 102%, suivis des cultures fourragères avec +18% et les cultures maraîchères +10%. Par contre les cultures industrielles ont marqué une baisse de -24% notamment pour le cas de la betterave à sucre.

REPARTITION DES SUPERFICIES REALISEES PAR TYPE DE CULTURE
DANS LES GRANDS PERIMETRES IRRIGUES EN 2005/2006

Cultures	Superficie prévue (ha)	Superficie réalisée (ha)	Taux de réalisation (%)
Céréales	104.098	210.515	202
Cult. industrielles	85.266	65.216	76
Cult. fourragères	66.457	78.59	118
Cult. maraîchères	18.577	20.357	110
Arboriculture	123.067	128.698	105
Divers	12.421	13.748	111
Total	409.886	517.124	126

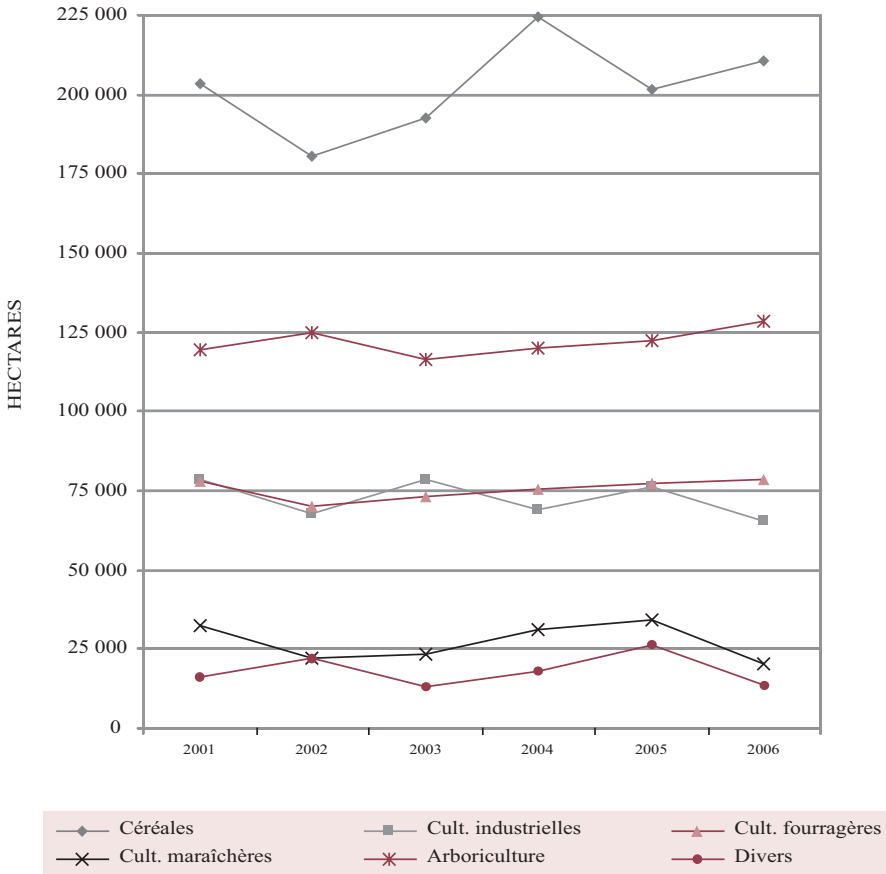
ENCADRE

EVOLUTION DE LA PART DE LA CERÉALICULTURE DANS LES SUPERFICIES CULTIVEES DANS LES GRANDS PERIMETRES IRRIGUES

Si l'arboriculture et les autres cultures irriguées (maraîchage, cultures industrielles et fourrages) connaissent une certaine stabilité relative dans leurs superficies programmées et réalisées, par contre, la part de la superficie de la céréaliculture dans les périmètres irrigués connaît une augmentation tant au niveau des prévisions, sous l'effet de la faiblesse récurrente des ressources en eau, qu'au niveau des réalisations sous les effets conjugués des bonnes conditions pluviométriques des années excédentaires, des faibles besoins en eau d'irrigation de complément en année déficitaire et de la compétitivité relative du blé dont le prix de cession par l'agriculteur est protégé par l'Etat.

Ainsi, la superficie de la céréaliculture dans les périmètres irrigués est passée d'une moyenne de 192.000 ha durant les trois campagnes agricoles 2000/01- 2002/03 à une moyenne de 212.000 ha durant les trois campagnes agricoles 2003/04-2005/06.

EVOLUTION DES SUPERFICIES PAR CULTURE DANS LES GRANDS PERIMETRES IRRIGUES



III-3-2 L'ECONOMIE DE L'EAU EN IRRIGATION

3-2-1 L'incitation par l'octroi de subventions et de primes à l'investissement

Au cours de l'année 2006, il a été procédé à la poursuite de la réalisation du Programme National d'Economie de l'Eau en Irrigation à Moyen Terme (PNEEI-MT) qui porte sur l'aménagement par les agriculteurs d'une superficie de 114.000 ha d'irrigation localisée (dont 110.000 ha de reconversion des systèmes d'irrigation existants) et de 30.000 ha d'irrigation de complément moyennant des incitations financières accordées par l'Etat, notamment dans le cadre du système basé sur les dispositions des arrêtés n°1994-01 et n°1995-01 du 09 novembre 2001 fixant le taux de subvention

accordée par l'Etat aux projets économes en eau (irrigation localisée ou de complément) à 30% ou 40% selon l'état des ressources en eau dans les différents bassins hydrauliques.

La superficie équipée en 2006 en techniques d'irrigation économes en eau est de 9.526 ha dont 9.245 ha d'irrigation localisée découlant principalement de la reconversion des techniques existantes (irrigation gravitaire et aspersion).

Ainsi, depuis le démarrage de ce programme en 2002, la superficie totale équipée en techniques d'irrigation économes en eau s'élève à 44.556 ha dont l'essentiel concerne l'irrigation localisée (43.835 ha). Les crédits alloués au programme, de 2002 à 2006, s'élèvent à 910 MDH à titre de subventions destinées aux agriculteurs réalisant des projets d'irrigation économes en eau. A fin 2006, la superficie cumulée équipée en techniques d'irrigation localisée s'élève à 141.810 ha.

Le rythme d'équipement moyen annuel en techniques d'irrigation localisée, qui est près de 8.800 ha, reste insuffisant eu égard aux impératifs d'économie et de valorisation d'eau dictés par les contextes hydraulique et économique du pays.

Dans ce contexte, l'Etat a décidé au cours de l'année 2006 de revoir son action dans ce domaine et d'opter pour une politique volontariste de développement de l'irrigation localisée. C'est ainsi qu'il a procédé au relèvement du taux de subvention à 60% du coût des aménagements et son application uniforme sur l'ensemble du territoire national (Arrêté interministériel n° 2379-06 du 12 octobre 2006). Il a en outre procédé à la révision des procédures d'octroi des subventions dans le sens de leur simplification, et a décidé de renforcer les services d'appui régionalisés dédiés à l'économie d'eau au profit des agriculteurs et des opérateurs intervenant dans l'installation des systèmes modernes d'irrigation (Instruction interministérielle n° 1-2006 du 18 janvier 2007).

Ces décisions s'inscrivent dans une nouvelle ambition d'équiper pendant les 15 prochaines années une superficie de 500.000 ha en irrigation localisée.

3-2-2 La recherche développement

Le PNEEI-MT est accompagné par un effort de recherche-développement visant la diffusion des techniques d'irrigation et la normalisation des performances du matériel d'irrigation. Il a porté sur :

- La poursuite du programme d'expérimentations sur les besoins en eau et le pilotage des irrigations de certaines cultures (Betterave à sucre,

- céréales, luzerne, maraîchage, agrumes) dans les stations expérimentales des Offices du Tadla, Doukkala, Souss-Massa et Ouarzazate ;
- Le suivi et installation des essais de démonstration chez les agriculteurs sur les techniques d'irrigation économes en eau (irrigation localisée) dans les zones d'action des DPA de Fès, Khemisset, Agadir et Kalâa des Sraghna ;
 - L'appui technique aux privés, ORMVA et DPA en matière de techniques d'irrigation localisée, en vue de l'amélioration des techniques existantes (aspersion et gravitaire) ;
 - La poursuite de la coopération en matière de valorisation de l'eau d'irrigation dans le cadre de la coopération technique avec les Facultés des Sciences.
 - La poursuite des essais sur la détermination des performances des matériels d'irrigation et des conduites thermoplastiques au niveau du laboratoire d'hydraulique (100 tests), et les analyses des eaux et des sols (700 analyses) au profit des privés, des ORMVA et des DPA dans le cadre des essais de démonstration sur l'irrigation localisée ;
 - La proposition à l'enquête publique d'une norme marocaine concernant l'équipement minimum d'irrigation localisée par le comité national de normalisation du matériel agricole et d'irrigation, dans le cadre du programme visant la promotion d'une démarche de normalisation marocaine.

ENCADRE

PRET DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EAU

L'année 2006 a été marquée par la préparation d'un Projet de Politique de Développement du secteur de l'eau (PPD) à financer par un prêt de la Banque Mondiale à concurrence de 100 Millions de \$ E.U par an, pendant quatre années. Le PPD s'inscrit dans la continuité des opérations d'ajustement engagées avec l'Union Européenne (Facilité d'Ajustement Structurel du Secteur de l'Eau financé par un don de l'UE) et la Banque Africaine du Développement (Programme d'Ajustement Sectoriel financé par un prêt de la BAD).

Les réformes engagées visent l'amélioration des performances du secteur de l'eau pour soutenir la politique et les objectifs du Gouvernement en vue d'assurer une meilleure contribution du secteur

de l'eau au développement durable du pays.

Quatre objectifs principaux ont été fixés au PPD :

- Améliorer la gouvernance et le pilotage sectoriels pour une meilleure coordination des stratégies et planifications, l'allocation optimale des ressources et la responsabilisation accrue des acteurs.

- Compléter et activer la réforme de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), en poursuivant le renforcement des Agences de Bassins et des mécanismes de la GIRE, tout en engageant des actions urgentes de protection et conservation de la ressource.

- Améliorer le service, assurer la durabilité des investissements et mieux valoriser l'eau dans les zones irriguées, y compris par la mise en œuvre de la réforme institutionnelle des ORMVA.

- Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et accroître le taux d'épuration, par l'optimisation des stratégies d'investissement et de financement et par une régulation qui stimule la performance et l'autofinancement des opérateurs.

Pour concrétiser ces objectifs, une matrice-programme d'actions a été préparée en concertation avec la Banque Mondiale. Les réformes stratégiques à engager, pour le secteur de l'agriculture irriguée concernent :

- Le renforcement de la promotion de l'économie d'eau en agriculture irriguée à partir de 2006 à travers l'augmentation du taux de subvention et la simplification des procédures d'octroi des aides de l'Etat, et à partir de 2008 à travers la mise en œuvre d'un plan d'économie d'eau agricole volontariste à ériger en priorité nationale.

- La contractualisation des relations Etat/ORMVA à travers l'établissement des contrats/plans entre l'Etat et les ORMVA pour assurer la durabilité des aménagements hydro-agricoles et améliorer la transparence dans l'affectation des ressources financières en rapport avec la nature des missions, ce qui permettra d'améliorer la visibilité à moyen terme pour ces établissements sur les plans des ressources financières et d'obligations de performances et de résultats;

- L'amélioration du recouvrement des redevances d'eau d'irrigation à travers (i) des mesures incitatives d'exonération des pénalités de retard et des arriérés correspondant au minimum de consommation en cas

de régularisation échelonnée de tous les arriérés, action à engager à partir de 2007 ; et (ii) toutes les mesures permises par le cadre actuel pour le soutien d'un bon niveau de recouvrement des redevances d'eau et l'apurement des arriérés.

- L'amélioration de l'équilibre financier du service de l'eau et le renforcement de la maintenance des équipements d'irrigation à travers l'amélioration de la couverture du coût durable par les tarifs de l'eau et l'augmentation des crédits de maintenance dans le budget de fonctionnement des ORMVA à partir des recettes internes de ces ORMVA.

- La promotion du Partenariat Public-Privé dans les périmètres de grande hydraulique à travers l'engagement des études de structuration d'un périmètre pilote à partir de 2007 et le lancement d'un appel d'offres pour la gestion déléguée d'un périmètre pilote à partir de 2009.

Trois actions préalables conditionnant la présentation du PPD au Conseil d'Administration de la Banque Mondiale, ont été réalisées:

- La promulgation de l'arrêté interministériel n° 2379-06 du 12 octobre 2006 fixant les modalités d'aide de l'Etat en vue de l'aménagement des propriétés agricoles en systèmes d'irrigation localisée ou de complément. Cet arrêté a permis de relever le taux de subvention à 60% pour les projets d'irrigation économes en eau.

- La préparation et la mise dans le circuit d'approbation dès 2006 de l'instruction sur les modalités d'octroi des subventions, introduisant notamment le remplacement de l'autorisation de prélèvement d'eau par une déclaration pour les projets de reconversion des systèmes d'irrigation. Cette instruction a été promulguée le 18 janvier 2007 sous numéro 1-2006.

- La saisine du département des Finances pour donner son accord formel sur le principe d'augmenter les crédits de maintenance dans le budget de fonctionnement des ORMVA à hauteur d'au moins les recettes des augmentations des tarifs de l'eau.

III-3-3 AMENAGEMENT DE L'ESPACE AGRICOLE

3-3-1 L'agriculture irriguée

3-3-1-1 Extension de l'irrigation

En 2006 la superficie totale aménagée pour l'irrigation a atteint 1.458.160 ha dont 1.016.730 ha aménagés par l'Etat sous forme de périmètres d'irrigation collectifs dans le cadre du code des investissements agricole (682.600 ha en grande hydraulique et 334.130 ha en petite et moyenne hydraulique) et 441.430 ha aménagés par le privé en dehors des périmètres précités .

SUPERFICIES EQUIPEES PAR TYPE D'IRRIGATION ET PAR MODE D'IRRIGATION (En hectares)

Type d'irrigation	Superficie (ha) par mode d'irrigation			
	Gravitaire	Aspersion	Localisée	Total
Grande Hydraulique	533.887	113.808	34.905*	682.600
Petite et Moyenne Hydraulique	327.230	6.900	-	334.130
Irrigation Privée	317.571	16.951	106.908	441.430
Total	1.178.688	137.659	141.813	1.458.160
Quotepart de la superficie totale	80,8%	9,4%	9,8%	

(*) Initialement aménagés par l'Etat pour l'irrigation gravitaire et/ou l'aspersion et reconvertis par les agriculteurs à l'irrigation localisée

SITUATION ACTUELLE DES PERIMETRES DE GRANDE HYDRAULIQUE (Superficies en ha)

Périmètre	Bassin versant	Potentiel irrigable (ha)	Superficie Equipée (ha)	Mode d'irrigation		
				Gravitaire (ha)	Aspersion (ha)	Localisée (ha)
Moulouya	Moulouya	77.280	77.280	58.708	14.862	3.710
Gharb	Sebou	222500	113.350	92.763	18.658	1.929
Doukkala	Oum Rbiâa	133.600	104.600	67.976	35.693	931
Haouz	Tensift+Oum Rbiâa	189.920	142.620	135.852	0	6.768
Tadla	Oum Rbiâa	117.840	109.000	102.980	0	6.020
Tafilalet	Ziz	27.900	27.900	27.871	0	29
Ouarzazate	Drâa	37.650	37.650	37.613	0	37
Souss-Massa	Souss-Massa	39.900	39.900	4.440	23.479	11.981
Loukkos	Loukkos	33.570	30.300	5.684	21.116	3.500
Total		880.160	682.600	533.887	113.808	34.905(*)

(*) Cette superficie est le résultat de la reconversion des systèmes existants à l'irrigation localisée

L'aménagement hydro-agricole du projet 'Sahla' situé dans la province de Taounate ayant pour objectif l'irrigation par aspersion et par goutte à goutte d'une superficie de 3.240 ha s'est poursuivi en 2006 après le démarrage effectif des travaux sur le terrain en juillet 2005. Le coût du projet est estimé à 527 MDH, financé en partie par un don de l'Union Européenne d'un montant de 28,6 Millions d'Euros. La gestion, l'exploitation et l'entretien des aménagements seront pris en charge par sept Associations d'Usagers des Eaux Agricoles (AUEA), créées à cet effet. Une Fédération de ces associations sera constituée. Un plan global de formation a été mis en place pour accompagner le projet, notamment la formation et l'encadrement des AUEA et des agriculteurs.

3-3-1-2 Partenariat public-privé

Au la fin de l'année 2006, toutes les conditionnalités de la mise en œuvre de la convention de partenariat public privé concernant le projet d'El Guerdane (voir SAM 2005) ont été remplies notamment la souscription des agriculteurs bénéficiaires du projet. En effet, les contrats d'abonnement et le règlement des usagers de l'eau d'irrigation dans le cadre du projet ont été établis et validés par les partenaires (Société AMENSOUSS, MAPM et les Agriculteurs). La situation se présente comme suit :

- Superficie totale du projet : 10.000 ha
- Demandes de souscription : 10.515 ha
- Demandes acceptées ayant fait l'objet de paiement des droits de souscription : 8.129 ha
- Demandes en cours d'étude par AMENSOUSS : 2.380 ha

Ainsi, le seuil de 80 % de souscription au projet, exigé par la convention de la gestion déléguée pour le démarrage des travaux est atteint. Les études d'exécution sont en cours de réalisation et l'opération d'expropriation des terrains en vue de la mise en place de l'adducteur est achevée.

3-3-1-3 Réhabilitation des périmètres

a) Grande Irrigation : *Projet de Réhabilitation de la Grande Irrigation (PRGI)*

Le Projet de Réhabilitation de la Grande Irrigation (PRGI), qui a démarré en 2000 avec un coût total de 850 Millions de DH, s'inscrit dans la continuité des deux projets PAGI 1 et PAGI 2. Il a été conçu pour consolider les efforts d'amélioration des performances de ce secteur, à travers notamment la réhabilitation des équipements hydro-agricoles vétustes et obsolètes des grands périmètres d'irrigation et d'assurer la continuité du service de l'eau, ainsi que la maîtrise de ses charges récurrentes.

Les réalisations physiques cumulées durant la période 2000-2006 ont porté sur la réhabilitation de 35 Km de canaux principaux et 132 ouvrages ; la remise en état des équipements hydromécaniques et électromécaniques de la quasi-totalité des stations de pompage des ORMVA (362 équipements de différentes natures) ; la réhabilitation de 920 km de réseaux d'irrigation (3.365 équipements hydromécaniques et ouvrages de génie civil) et de 16 km de réseaux d'assainissement ; et la fourniture et installation de 2.850 bornes d'irrigation couvrant une superficie de 42.200 ha.

Les crédits ouverts au titre de ces travaux pour la période 2000-2006 ont atteint 799 millions de DH (94% du montant total du coût du projet), dont 97% ont été engagés et 77% dépensés.

b) Petite et Moyenne Hydraulique(PMH)

■ La réhabilitation intégrale en PMH

• **Projet de réhabilitation des périmètres de PMH dans les provinces du Nord :**

Le projet porte sur la réhabilitation intégrale d'une superficie globale de 24.441 ha, au lieu de 23.850ha prévus initialement, répartis sur 10 provinces du Nord (Tétouan, Larache, Chefchaouen, Taounate, Al Hoceima, Taza, Taourirt, Nador, Oujda et Figuig). Son financement est assuré actuellement par le budget de l'Etat (financé initialement par l'AFD) pour une tranche de 9.433 ha et par la KFW pour une tranche de 15.008 ha. Les crédits alloués à ce programme s'élèvent à 342 MDH.

Les réalisations au titre de l'année 2006 ont concerné l'achèvement des travaux sur une superficie de 5.469 ha dans les provinces d'Oujda, Nador, Chefchaouen et Taourirt portant ainsi la superficie totale achevée depuis le démarrage du projet à 13.445 ha. Les travaux se sont poursuivis sur 10.996 ha dans les provinces de Taza, Nador, Tétouan et Taourirt.

• **Projet de développement rural intégré centré sur la PMH (DRI-PMH) :**

Ce projet a pour objectif la réhabilitation des réseaux d'irrigation d'une première tranche de 11.100 ha dans les provinces d'Azilal, Khénifra et Al Haouz, faisant partie d'un vaste programme devant concerner, à terme, une superficie de 62.700 ha dans les provinces des zones de montagne. Il constitue le premier projet de Développement Rural Intégré lancé en 2001 dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural 2020. Il s'appuie sur l'approche d'intégration des composantes agricoles et socio-économiques et sur la démarche participative impliquant, à l'échelon local, l'ensemble des intervenants dans le développement rural. Les crédits alloués à ce projet s'élèvent à 203 MDH.

L'année 2006 a enregistré l'achèvement des travaux d'aménagement hydro-agricole sur une superficie de 4.100 ha dans la Province d'Azilal ; leur poursuite dans les provinces de khénifra et Al Haouz respectivement sur une superficie de 1.100 ha et 1.000 ha, et leur démarrage sur une superficie de 2.300 ha à khénifra et 2.600 ha au Haouz.

Les infrastructures communautaires complémentaires (pistes rurales, alimentation en eau potable, infrastructures sanitaires et éducatives, électrification), financées à partir du Fonds de Développement Rural (FDR), sont en cours de réalisation dans les trois provinces concernées.

• **Projet de développement rural intégré du Dades :**

D'un coût global évalué à 188 MDH, la composante réhabilitation et développement de l'irrigation inscrite dans le cadre de ce projet porte sur la réhabilitation de 112 séguias et 38 khattaras dans la zone oasienne du Dades.

En termes de réalisations cumulées, la réhabilitation des 38 khattaras a été achevée en 2004, et à fin 2006 les travaux de réhabilitation de seguias sont achevés sur 136,5 km intéressant 5330 ha de PMH. Les travaux se sont poursuivis sur le linéaire restant intéressant 1169 ha.

■ **Programmes de sauvegarde des périmètres de PMH**

Les travaux de sauvegarde et d'appui au maintien de l'irrigation dans les périmètres de PMH traditionnels vétustes ou sinistrés à la suite de crues saisonnières ou autres calamités naturelles, se sont poursuivis au titre du programme annuel de l'année 2006 comme suit :

- Poursuite des travaux d'aménagement hydro-agricole concernant le programme de la Moyenne Hydraulique, dans les 4 provinces de Boulemane, (périmètres Tissaf, El Orjane, Ksabi, et Tendit) ; d'El Hajeb ; d'Agadir (périmètre Aït Baha,) et d'Ifrane (périmètre Amghass).
- Poursuite des travaux du Programme spécial de réparation des dégâts enregistrés au niveau de la Province d'Al Hoceima à la suite du tremblement de terre de 2004 , principalement au niveau des périmètres de Neckor et Ghiss.
- Actions ponctuelles d'amélioration de l'irrigation : sur un programme inscrit au titre de l'exercice 2006 intéressant 196 périmètres répartis dans 26 provinces, les travaux ont été achevés dans 92 périmètres ayant bénéficié d'actions diverses (revêtement de séguias, construction d'ouvrages de dérivation, protection de séguias, aménagement de khattaras, captage de sources et ouvrages annexes ...).

3-3-2 L'agriculture pluviale (zones bour)

3-3-2-1 Les périmètres de mise en valeur en bour (PMVB)

L'exécution des 10 projets de PMVB situés dans les provinces de Guelmim, Taroudant, Sidi Kacem (3 projets), El Hajeb, Khénifra, Boulmane, Taza, et Fès, s'est poursuivie en 2006. Ces projets concernent une superficie globale de près de 524.500 ha, et bénéficient à une population de l'ordre de 184.000 habitants.

3-3-2-2 Les projets de développement rural intégré (DRI)

a) Programme de développement rural intégré de mise en valeur en bour (DRI-MVB)

Ce programme couvre 7 projets de développement rural intégré dans les provinces de Tata, Taroudant, Boulemane, Khémisset, Khouribga, Sidi Kacem et Errachidia, portant sur une superficie totale de 574.000 ha dont 63.300 ha de SAU. Il bénéficie à une population totale de 127.900 habitants. Sa réalisation s'est poursuivie en 2006 et a porté sur les activités suivantes :

- La conception du système de suivi- évaluation des projets DRI-MVB.
- L'élaboration des plans et des conventions de partenariat pour la mise en oeuvre des Programmes d'Investissements Communaux retenus
- La sélection à l'issue de l'étude de diagnostic des deux communes rurales Ferkla El Oulia et Melaab pour bénéficier des actions spécifiques du projet dans la province d'Errachidia.
- L'établissement de convention de partenariat avec 17 associations de développement local.
- La poursuite des études pour le renforcement de la recherche décentralisée avec les centres régionaux de l'INRA dont relèvent les zones d'action du projet
- La finalisation des études relatives à (i) l'élaboration de référentiels technico-économiques (ii) la gestion participative des parcours dans les provinces de Tata et Boulemane et (iii) les ressources en eaux souterraines dans la province de Khouribga.

b) Projet de développement des zones montagneuses de la province d'Al Haouz :

Ce projet intègre à la fois des composantes de développement agricole et rural. Il couvre une superficie de 240.000 ha au niveau de 17 communes rurales et bénéficie à une population de 112.000 habitants. Les principales réalisations durant l'année 2006 ont concerné:

- Le renforcement des actions d’alphabétisation de la femme rurale à travers l’équipement de 7 classes supplémentaires portant les réalisations cumulées à 69 classes;
- Les travaux de PMH sur une superficie de 475 ha portant le total réalisé au titre du projet à 2.638 ha.
- Les travaux d’aménagement de 30 km de pistes (ouverture et stabilisation) sur un cumul aménagé de 65 km.
- La création d’un total cumulé de 57 points d’eau à fin 2006.
- Les travaux sur 100ha de DRS fruitière (500 ha cumulés) et l’extension des plantations arboricoles par la distribution de 7.600 plants, portant le total distribué à 155.600 plants.

c) Le Projet de développement rural intégré centré sur la gestion des ressources naturelles (DRI-GRN)

Le projet concerne 7 provinces du Nord (Al Hoceima, Chefchaouen, Nador, Oujda, Taounate, Taza et Tetouan). Il couvre une superficie de 1.350.000 ha et bénéficie à une population de 1.200.000 habitants. Son coût s’élève à 457 MDH. Il comprend 3 sous programmes :

- Sous-programme 1 «Protection et gestion des écosystèmes forestiers» (SP1) : les études de valorisation des produits forestiers ont été définitivement approuvées, et les contrats d’action pilote (CPD) de délimitation des forêts domaniales ont été conclus avec des cabinets de géomètres-experts.
- Sous-programme 2 «Aménagement des Bassins Versants» (SP2) : la poursuite à grande échelle de la programmation et de la réalisation des travaux d’aménagement anti-érosifs et des autres travaux d’infrastructures.
- Sous-programme 3 «Aménagement des plaines» (SP3) : les études des «Schémas Directeurs » ont été finalisées pour Nador et Oujda.

Les réalisations au titre du DRI-GRN sont résumées dans le tableau ci-après :

SYNTHESE DES ACTIONS REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET DRI-GRN

	2006	Cumulé 2002-2006
Nombre de PDC/CPD élaborés (*)	7	54
Aménagements antiérosifs et plantations fruitières (cuvettes, banquettes, murettes fruitières...)	4 079 ha	8 930 ha
Nombre de plants fruitiers distribués (oliviers, amandiers)	600.000 plants	1.000.000 plants
Valorisation des terres agricoles (défonçage, épierreage, Banquettes fruitières...)	920 ha	920 ha
Aménagement sylvo-pastoral et pastoral	180 ha	270 ha
Pistes	20 Km	29 km
PMH (aménagement des séguias)	1 200 ml	3 800 ml
Points d'eau (puits, citernes, sources...)	14 points	29 points
Création d'associations villageoises	20	33
Actions génératrices de revenus pour les femmes	7 actions	7 actions

(*) PDC : Plan de Développement Concerté par Douar
CPD : Contrat d'Action Pilote

ENCADRE

NOUVEAU PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE DANS LE MOYEN ATLAS ORIENTAL

L'année 2006 a connu la formulation du rapport d'évaluation du projet de développement rural dans le Moyen Atlas Oriental et la signature de l'accord de prêt y afférent avec le FIDA. Ce projet concerne 10 Communes Rurales de la province de Boulemane ; il couvre une superficie d'environ 528.000 ha et bénéficie à une population de 75.240 habitants. Son coût total est estimé à 306,1 MDH. Il est financé par un prêt du FIDA (47,1%), le Gouvernement Marocain (49,3 %) et les bénéficiaires (3,6 %).

Ce projet, dont la durée d'exécution est de huit ans, comprend outre le renforcement des capacités locales, trois composantes principales:

a) Aménagement et infrastructures socio-économiques

- *Petite et moyenne hydraulique : construction de 19 seuils de dérivation des eaux des oueds, l'aménagement de 3 sources, la réhabilitation d'une khattara et le revêtement de 106 km de séguias.*
- *Conservation des eaux et des sols : protection mécanique sur une superficie de 4 500 ha, correction mécanique de ravins et chaabats par environ 30.000 m³ de seuils, stabilisation des berges d'oueds par environ 20 000 m³ de gabions et installation à titre pilote d'un volume de 1500 m³ de citernes enterrées ou Metfiya améliorées.*
- *Infrastructures socio-économiques : réhabilitation de 114 km de pistes rurales et financement de systèmes d'AEP au niveau de 14 douars.*

b) Intensification et diversification de la production agricole

- *Appui au développement de la production végétale : intensification et diversification de la production agricole par le développement de l'arboriculture fruitière sur 6.000 ha.*
- *Amélioration sylvo-pastorale : réhabilitation des parcours par la mise en défens participative de 5.000 ha en zone de montagne et de 25.000 ha en milieu steppique, promotion des plantations fourragères sur 500 ha, plantation d'arbustes fourragers en intercalaire avec les céréales en sec sur 500 ha, réhabilitation des écosystèmes forestiers par l'amélioration sylvo-pastorale sur 500 ha, reboisement sur 690 ha et plantation de 30.000 plants énergétiques autour des habitations.*
- *Développement de l'élevage : réhabilitation, aménagement et création de 26 points d'eau, appui à la construction de 6 abris anti-neige, promotion de micro-activités d'élevage (apiculture, engraissement des ovins et élevage de caprins et ovins), amélioration de la conduite ovine et caprine dans le cadre d'une convention avec l'ANOC et renforcement de la santé animale*
- *Actions de recherche-développement et formation : étude de caractérisation des systèmes d'élevage, actions de démonstration en matière d'engraissement et de plantations fourragères et étude pour la cartographie, la caractérisation participative des parcours et le suivi des ressources pastorales.*
- *Actions de formation en techniques de conduite des élevages et d'ensemencement, de plantation et d'exploitation des plantations fourragères.*

c) Appui aux services financiers de proximité et aux micro-entreprises

- *L'appui aux services financiers de proximité par la diffusion du micro-crédit en milieu rural (appui à la mise en place d'une association de micro-crédit avec l'implantation de 8 points de service).*
- *La promotion de la micro-entreprise et des activités génératrices de revenus.*